



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio
Mutationen - Mutations - Mutazioni

VD

BPA Solutions Sàrl, à Yverdon-les-Bains, CH-645-4101768-9 (FOSC du 23.01.2013, p. 0/7029942). Le capital social de CHF 20'000 est désormais divisé en 1 part sociale de CHF 10'700, 1 part sociale de CHF 5'400, 1 part sociale de CHF 2'400 et 1 part sociale de CHF 1'500. Lutz Boris, Schöni Belinda, Lutz Stefan et Petter Cédric ont désormais respectivement 1 part sociale de CHF 10'700, 1 part sociale de CHF 5'400, 1 part sociale de CHF 2'400 et 1 part sociale de CHF 1'500. Augmentation du capital social par conversion de fonds propres dont la société peut librement disposer. Nouveau capital social: CHF 111'111.10, divisé en 1 part sociale de CHF 10'700, 1 part sociale de CHF 5'400, 1 part sociale de CHF 2'400, 1 part sociale de CHF 1'500, 1 part sociale de CHF 48'744.50, 1 part sociale de CHF 24'600, 1 part sociale de CHF 10'933.30 et 1 part sociale de CHF 6'833.30. Lutz Boris a désormais 1 part sociale de CHF 10'700 et 1 part sociale de CHF 48'744.50, Schöni Belinda 1 part sociale de CHF 5'400 et 1 part sociale de CHF 24'600, Lutz Stefan 1 part sociale de CHF 2'400 et 1 part sociale de CHF 10'933.30 et Petter Cédric 1 part sociale de CHF 1'500 et 1 part sociale de CHF 6'833.30. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 10 septembre 2013 et bilan au 30 juin 2013, présentant des actifs de CHF 702'607.55 et des passifs envers les tiers de CHF 585'864.94, soit un actif net de CHF 116'742.61, contre attribution aux associés de 1'111'111 actions de CHF 0.10. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Statuts modifiés le 10 septembre 2013. Nouvelle raison sociale: **BPA Solutions SA**. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 111'111.10, divisé en 1'111'111 actions nominatives de CHF 0.10, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Les statuts ne prévoient plus de clause particulière au sujet du mode de communications aux actionnaires et quant aux modalités du transfert des parts sociales. Petter Cédric n'est plus associé-gérant; sa signature est radiée. Lutz Boris, Schöni Belinda et Lutz Stefan, qui ne sont plus associés-gérants, sont nommés administrateurs. Lutz Boris, qui est maintenant à Fribourg et est nommé président, et Schöni Belinda, qui est nommée secrétaire, signent désormais collectivement à deux; Lutz Stefan continue à signer collectivement à deux.

Registre journalier no 14749 du 02.10.2013 / CH-645.4.101.768-9 / 01114419

